



MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

mgen

Contrat collectif de santé obligatoire pour les agents

GROUPE vyv

# Votre affiliation au contrat collectif de santé obligatoire Mode d'emploi

Selon le décret n°2022-633 du 22 avril 2022, la Protection Sociale Complémentaire est OBLIGATOIRE pour l'ensemble des agents.

Effectuer votre parcours d'affiliation ou votre demande de dispense au contrat collectif de santé obligatoire MGEN souscrit par votre employeur est une étape indispensable pour profiter pleinement de votre couverture santé collective.

L'adhésion à la Protection Sociale Complémentaire étant une obligation légale, tous les agents qui ne terminent pas leur parcours d'affiliation pour s'affilier ou se dispenser seront affiliés d'office.

## IMPORTANT

La première prise de contact par la MGEN se fera sur votre messagerie professionnelle. Ce message est déterminant car il vous permettra de réaliser votre parcours digital individualisé d'affiliation.

### A NOTER

**Pour les PEC :** si vous n'avez pas encore transmis à votre employeur votre adresse mail personnelle ainsi que donné votre consentement écrit à la transmission de cette information à MGEN, contactez votre employeur. En l'absence d'adresse mail pour vous contacter, vous serez affiliés d'office

**Pour les AED :** si vous ne connaissez pas encore vos identifiants pour accéder à votre adresse mail professionnelle, contactez votre employeur

Consulter régulièrement sa boite mail professionnelle + penser à la vider

1

J – 15 : 1<sup>ère</sup> communication de l'établissement  
J – 7 : 2<sup>ème</sup> communication de MGEN  
J : ouverture de la procédure d'affiliation  
Durée : 21 jours

2

3

À partir du J : créer son compte pour réaliser le parcours d'affiliation

Mémorisez bien vos identifiants, ils vous serviront pour vous connecter à votre Espace personnel sécurisé par la suite.

Ne pas oublier les documents suivants : RIB + Attestation de droits

4

Finaliser son parcours en moins de 21 jours

5

Etre relancé par MGEN et votre établissement durant la période d'affiliation

J + 21 : clôture du parcours d'affiliation.

Affiliation d'office, les conséquences :

\*Prélèvement des cotisations sur la fiche de paie

\*Pas de remboursement

\*Pas d'option, ni de couverture pour les ayants-droits

6

7

Modifier si nécessaire vos données via votre l'espace personnel

### ATTENTION – DEMANDE DE DISPENSE

Il faut obligatoirement passer par le parcours d'affiliation pour faire la demande de dispense.

**MGEN.** Première mutuelle des agents du service public